TMJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2004-547 DU 29 SEPTEMBRE 2004

Portant création des Recettes-Perceptions de Glazoué, Gogounou, Bantè, Houéyogbé N'Dali et Ouèssè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi Organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de Finances;
- Vu la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-252 du 4 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 2004;

DECRETE:

Article 1^{er}: Il est ouvert dans chacun des chefs-lieux des Communes de Bantè, Glazoué et Ouèssè dans le Département des Collines, Gogounou dans le Département de l'Alibori, N'Dali dans le Département du Borgou et Houéyogbé dans le Département du Mono, une Recette-Perception.

Article 2: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

<u>Article 3</u>: Le Ministre des Finances et de l'Economie et le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2004

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation,

Grégoire LAOUROU.-

Daniel TAWEMA.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 DEPARTEMENTS 12 J0 1.-